

PRÉAMBULE

Le Terrain Multisports implanté à la salle omnisports rue de l'Église est un équipement mis à disposition pour une pratique sportive de loisirs ouverte à TOUT le monde dans une bonne entente.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et d'accepter les conditions d'utilisation ainsi que les risques liés à la pratique des activités autorisées. Ils en assument l'entière responsabilité.

ARTICLE 1. DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

- 3 paniers de basket (dont 1 à l'extérieur de l'enceinte du terrain)
- 4 buts brésiliens
- 1 filet de volley ball

ARTICLE 2. CONDITIONS D'ACCES ET HORAIRES

- Le Terrain Multisports est ouvert toute l'année de 9h00 à 22h00.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- Tout pratiquant doit avoir souscrit à une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui.
- Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs du Terrain Multisports mais aussi du terrain de pétanque et d'avoir un comportement respectueux.

La Municipalité des Magnils-Reigniers se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'accès mais aussi d'autoriser certaines manifestations sportives après consultation avec les utilisateurs (associations municipales, le public).

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'ORDRE ET DE SÉCURITÉ

Il est formellement interdit :

- d'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives
- de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toute sorte d'obstacles, de structures, de matériels non adaptés ou hors norme (style palette pour faire une rampe de skate, ...)
- de circuler à vélo ou véhicule moteur sur le Terrain Multisports et de pétanque
- escalader les filets ou de grimper sur les différentes structures mises à disposition
- l'accès en chaussures de ville
- de pénétrer sur le terrain avec des cigarettes (ou autre), alcool, boissons sucrées et nourriture mais aussi pétards (feux d'artifice) ou de faire du feu
- d'introduire tout animal (même tenu en laisse) ou tout objet qui pourrait constituer un risque (bouteilles en verre, ...)

Est autorisé :

- la pratique du skate et du roller (sans ajout de matériel type rampe)
- l'accès au terrain pour les fauteuils roulants
- la musique dans la limite du raisonnable vis-à-vis du voisinage



02 51 97 76 04



16, rue de l'Église
85400 LES MAGNILS-REIGNIERS

Mairie des Magnils - Reigniers

Site web : www.lesmagnilsreigniers.fr
Courriel : mairie@lesmagnilsreigniers.fr

Il vous est demandé :

-  une tenue adaptée à la pratique sportive
-  de respecter les utilisateurs du Terrain Multisports, du terrain de pétanque mais aussi du voisinage
-  de respecter le Terrain Multisports mais aussi le lieu : pas de tag, les déchets dans les poubelles mises à disposition

ARTICLE 4.

Le Terrain Multisports est ouvert à TOUT le monde, nous demandons aux utilisateurs de respecter les règles imposées sans quoi, **la Municipalité se réserve le droit de modifier les conditions d'accès mais aussi d'exclure les utilisateurs qui ne respectent pas ce règlement.**

ARTICLE 5.

En cas de détériorations, de dégâts ou d'obstacles sur le Terrain Multisports, les usagers ou toute personne constatant ces dégradations seront tenus d'avertir la mairie au 02 51 97 76 04.

ARTICLE 6. EN CAS D'URGENCE

Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15

ARTICLE 7. APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement et donne tous pouvoirs au Maire pour son application.

Le présent règlement s'appliquera immédiatement, par délibération du 31 juillet 2018.

**Le Maire,
Nicolas VANNIER.**



02 51 97 76 04



16, rue de l'Église
85400 LES MAGNILS-REIGNIERS

Mairie des Magnils - Reigniers

Site web : www.lesmagnilsreigniers.fr
Courriel : mairie@lesmagnilsreigniers.fr